

SANTE BUCCO-DENTAIRE : LES INDUSTRIELS EN PREMIERE LIGNE

Souvent mise de côté par les politiques de santé publique, la santé bucco-dentaire est pourtant profondément liée à **notre état de santé global et a un impact important sur celle-ci**. Au-delà, elle influe sur nos vies quotidiennes, conditionne notre relation à l'autre, et est, encore aujourd'hui, un **puissant marqueur de précarité**. Alors qu'elle organisait **la première conférence mondiale sur le sujet en novembre 2024**, l'Organisation Mondiale de la Santé a d'ailleurs rappelé l'importance d'une **démarche volontariste et d'un pilotage stratégique de la puissance publique sur le sujet**.

En amont du secteur, les entreprises du bucco-dentaire ont une **vision transverse et un positionnement central** ; les 650 fabricants et distributeurs de dispositifs médicaux dentaires (6000 emplois) sont essentiels à l'activité de 46 000 chirurgiens-dentistes (CD) et de 18 000 prothésistes dentaires et plus de 20 000 assistants dentaires. Par leurs **innovations** et la **qualité des produits** qu'ils proposent, les industriels du secteur participent activement à **l'amélioration du système de santé** en apportant :

- leur **connaissance des besoins** des patients, à qui leurs technologies sont destinées ;
- leur **compréhension des contraintes** des chirurgiens-dentistes et prothésistes dentaires, leurs clients;
- leur **capacité à rassembler les différents acteurs de la filière**, répartis en de nombreuses organisations (enseignants, chirurgiens-dentistes, prothésistes dentaires, assistants dentaires, patients, ...);
- leur **expertise technologique, via la R&D, et leur offre de formation/d'accompagnement** pour une meilleure qualité des soins.

Cette note vise à dresser **un état des lieux du paysage socio-économique du secteur**, et à présenter **plusieurs propositions concrètes destinées à améliorer le cadre existant**.

NOS 6 PROPOSITIONS-CLES :

- Mettre en place une **stratégie nationale pluriannuelle en santé bucco-dentaire**.
- Améliorer l'accès aux soins bucco-dentaires en permettant **la délégation de certaines tâches en dehors de la présence du chirurgien-dentiste**, si la supervision par ce dernier peut être garantie.
- **Simplifier l'exercice regroupé des chirurgiens-dentistes libéraux et inciter les jeunes diplômés à s'installer dans les déserts médicaux**.
- Améliorer **le suivi des avancées techniques par les autorités de santé**, afin de respecter les dernières données acquises de la science, et davantage renforcer la formation continue des chirurgiens-dentistes, prothésistes dentaires et assistants dentaires en la matière.
- **Se donner les moyens pour que les règles s'appliquent de manière équivalente à l'ensemble des canaux de distribution de produits de santé et garantir une information transparente pour les patients. Face à la recrudescence des importations de dispositifs dentaires et le manque d'information des patients en France, un renforcement des contrôles doit notamment permettre d'assurer la qualité et de la sécurité des soins**.
- **Sensibiliser davantage les chirurgiens-dentistes aux règles relatives à l'approvisionnement, la qualité, la traçabilité, la sécurité des produits et l'impact environnemental**.

SOMMAIRE

I-	DES INNOVATIONS AU SERVICE DE TOUS	3
1-	L'EXCELLENCE TECHNOLOGIQUE ET L'INNOVATION, AU CŒUR DU MODELE DES INDUSTRIES DU BUCCO-DENTAIRE	3
2-	DES TECHNOLOGIES ET SOLUTIONS QUI BENEFICIENT LARGEMENT AU SYSTEME DE SOINS	4
3-	ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE ET ECONOMIQUE : UN SECTEUR A LA CROISEE DES CHEMINS.....	5
II-	CONSTRUIRE LA SANTE BUCCO-DENTAIRE DE DEMAIN	6
1-	AMELIORER L'ACCES AUX SOINS ET REUSSIR LE VIRAGE PREVENTIF.....	6
2-	AGIR POUR LA SECURITE DES PRODUITS ET SOINS BUCCO-DENTAIRES	8

I- DES INNOVATIONS AU SERVICE DE TOUS

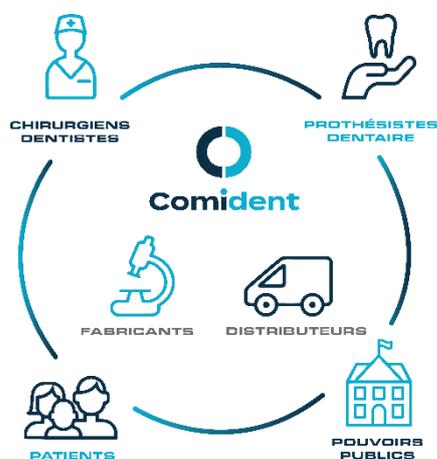
1- L'EXCELLENCE TECHNOLOGIQUE ET L'INNOVATION, AU CŒUR DU MODELE DES INDUSTRIES DU BUCCO-DENTAIRE

Parce que les **technologies dentaires** sont soumises à des **conditions d'utilisation particulièrement exigeantes et complexes** (usure liée à la mastication, collages en milieux humides, etc.), le **secteur dentaire est naturellement poussé à innover**. La révolution numérique est un accélérateur. **Aussi est-il aujourd'hui un des leaders de l'innovation médicale** en France.

Intervenant sur un marché orienté vers l'**innovation multi-technologique**¹, les entreprises du COMIDENT investissent dans des produits/matériels de haute technicité et des solutions à forte valeur ajoutée : prises d'empreinte optiques, radiographie en 3D, modélisation virtuelle ; c'est l'un des principaux secteurs où l'usinage et la fabrication sur mesure de masse utilisant l'impression 3D sont réellement développés.

Plus récemment, la dentisterie numérique a été accélérée grâce à l'**intelligence artificielle**. L'accumulation de données **augmente la capacité de diagnostic et de traitement fiables**. Elle permet ainsi **d'optimiser le parcours patient** et de rationaliser la prise de rendez-vous, dans un contexte où la répartition territoriale de la profession et celle de la population ne sont pas toujours en adéquation².

Tout en préservant le rôle central du praticien, ces **innovations ont totalement fait muter** le métier de chirurgien-dentiste (implants dentaires, mesures de précision innovantes, etc.) et le cabinet dentaire dans lequel il évolue.



C'est pourquoi **l'industrie joue un rôle central dans leur formation**³. Tout au long de leur carrière (de la formation initiale à la formation continue), les entreprises du COMIDENT sont **des partenaires techniques et financiers de premier plan**, qui fournissent des produits, des services et une assistance permettant aux praticiens d'exercer selon le plus haut niveau d'excellence. Ces progrès technologiques exigent de nouvelles compétences cliniques, techniques et organisationnelles, que les entreprises du COMIDENT s'efforcent de transmettre au chirurgien-dentiste.

¹ Par rapport à d'autres secteurs, l'industrie bucco-dentaire, fait intervenir **une plus grande diversité d'acteurs** dans le cadre de ses process d'innovation.

² De fortes disparités territoriales de couverture médicale persistent dans le secteur de la santé bucco-dentaire : la densité de chirurgiens-dentistes est globalement plus importante dans le sud de la France et inversement, elle est bien plus faible dans la moitié nord de l'Hexagone. Données issues du dossier de la DREES, « Quelle démographie récente et à venir pour les professions médicales et pharmaceutiques ? », mars 2021.

³ Les entreprises du COMIDENT participent, supportent et organisent des milliers de journées de formation chaque année.

La transition écologique : une préoccupation-clé du secteur

Conscient du danger environnemental de certains équipements électriques et électroniques du secteur médical, le Comident s'est engagé il y a déjà plus de 10 ans dans leur traitement à travers la création d'une filière de recyclage, Recydent, puis s'est associé à un acteur majeur du recyclage des équipements électriques professionnel, ECOSYSTEM.

Selon l'Association Dentaire Française, ce sont actuellement 160 millions de plateaux jetables, des pompes à salive et de gobelets en plastiques qui partent à la poubelle tous les ans. Pour répondre à ces enjeux et réduire son empreinte environnementale, la filière bucco-dentaire reste donc particulièrement mobilisée :

- Usines de fabrication éco-responsable.
- Réduction du packaging ;
- Achats responsables (rationalisation des commandes, lutte contre les produits exotiques, etc.) ;
- Digitalisation des supports commerciaux (sensibilisation des chirurgiens-dentistes à leur impact environnemental, travail pour lever l'interdiction européenne de leur dématérialisation) ;
- Traitement et collecte des déchets d'équipement dentaires.

2- DES TECHNOLOGIES ET SOLUTIONS QUI BENEFICIENT LARGEMENT AU SYSTEME DE SOINS

Les entreprises du COMIDENT détiennent une **expertise technologique précieuse** et, par **leurs innovations et leurs formations**, offrent :

- un plus **grand confort de travail** et une **meilleure efficacité** pour les professionnels de santé (numérisation dans les mesures et examens bucco-dentaires, télédentisterie, etc.) ;
- des **soins rapides, sécurisés** et de **qualité croissante** aux patients (amélioration dans la mesure des prothèses, fiabilité et précision, etc.) ;
- des **économies** pour le système de santé (détection précoce de pathologies, pose de prothèses plus adaptées, optimisation et rationalisation du suivi patient, etc.)⁴.

En plus des technologies de pointe, **les industriels sont au cœur de la dentisterie du quotidien**. Les solutions qu'ils proposent permettent une meilleure prévention et une intervention précoce axée sur la préservation des structures dentaires, évitant ainsi d'engager le patient dans des soins souvent plus lourds et coûteux. Ces solutions sont au fondement de la dentisterie minimalement invasive, dont les progrès permettent d'éviter le recours à la dentisterie mutilante, plus coûteuse.

Enfin, **les produits des industriels interviennent dans le traitement de pathologies allant au-delà des maladies de la bouche** : certaines technologies sont utilisées, par exemple, pour traiter l'apnée du sommeil.

⁴ Devoue, E. M. (2008). "Arbitrage entre prévention et soins curatifs dentaires." Journal D'Economie Médicale 26(8): 419-430.

Zoom sur l'innovation et le renouvellement de la médecine

L'industrie du bucco-dentaire **appuie pleinement la mutation des parcours de soins et le renouvellement des approches en médecine**, désormais basées sur les « 6P » (personnalisation, prévention, prédiction, participation, pertinence et pluriprofessionnalité) avec, par exemple :

- de **nouvelles technologies pour ajuster** les prothèses, gouttières d'alignement orthodontiques transparentes et implants à la morphologie des patients : capteurs et scanners intra-oraux, imagerie médicale en 3D, conception et fabrication assistée par ordinateur (**personnalisation**) ;
- des outils de détartrage innovants, dentifrices-médicaments visant la **préservation de la dent plutôt que son extraction (prévention)** ;
- une amélioration des **technologies permettant les diagnostics (prédiction)**, comme l'imagerie 3D qui permet d'identifier fractures, kystes, caries, lésions osseuses ou corps étrangers ;
- une plus grande **association des patients à leurs traitements (participation)**, le numérique permettant de **mieux comprendre et visualiser les interventions**. Les technologies de **communication numérique (télédentisterie)** permettent également d'améliorer significativement les relations existantes entre le praticien et le patient, en offrant notamment un moyen pratique de maintenir un contact régulier entre les deux. Ces technologies ne doivent cependant pas être utilisées dans l'objectif de modifier la pratique dentaire d'une manière qui minimiserait ou priverait les patients des avantages des soins dirigés par un praticien.

3- ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE ET ECONOMIQUE : UN SECTEUR A LA CROISEE DES CHEMINS

Majoritairement composé de PME, voire de TPE (300 ont moins de 5 salariés), le secteur se retrouve pris en étau entre :

- une **hausse importante des coûts opérationnels** liée au renforcement significatif des **exigences réglementaires** de sécurité, de transparence et de traçabilité, issues de la réglementation européenne de 2017, et à une **montée en puissance des nouvelles technologies** qui nécessite le recrutement de collaborateurs de haut-niveau ;
- et les **défis liés à l'accompagnement (expertise et conseil) des chirurgiens-dentistes** :
 - dans leur **adaptation aux nouveaux modes d'exercice**, à la gestion et à l'organisation de leur cabinet et à la prise en compte des attentes sociétales et particulièrement, environnementales ;
 - dans la **constitution de leurs nouvelles offres de soins** (« reste à charge 0 », offre avec « reste à charge » maîtrisé, et offre avec « reste à charge libre ») et l'intégration de la délégation de tâches⁵.

⁵ La réalisation de certains soins est alors confiée à des assistants dentaires spécialisés ou des hygiénistes qualifiés, permettant aux chirurgiens-dentistes de se concentrer sur d'autres tâches.

Un manque de cadrage national problématique

En dehors d'un plan de prévention entre 2006 et 2010, « **la France navigue sans pilote sur la santé bucco-dentaire** » s'alarmait en 2013 l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) dans son rapport « *Evaluation des pratiques et de l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste* »⁶.

11 ans après, la situation reste inchangée : en dépit d'une nouvelle convention entre l'Assurance maladie et les chirurgiens-dentistes, et du « 100% santé », la France ne dispose toujours pas de stratégie sur le bucco-dentaire.

Le décalage entre, d'une part, l'importance des enjeux de santé publique associés et, d'autre part, l'absence de pilotage public, devient intenable. Comme le rappelait l'OMS en novembre 2022⁷, les pathologies bucco-dentaires sont pourtant « *en grande partie évitables* », « *peuvent être traitées à un stade précoce* » et « *à l'origine d'une importante charge de morbidité [...] en provoquant une gêne, des douleurs, des préjudices esthétiques, voire la mort* ».

II- CONSTRUIRE LA SANTE BUCCO-DENTAIRE DE DEMAIN

Les entreprises du COMIDENT défendent **plusieurs propositions** autour de trois axes prioritaires : **la qualité de la santé bucco-dentaire, la sécurité des produits bucco-dentaires et l'innovation.**

1- AMELIORER L'ACCES AUX SOINS ET REUSSIR LE VIRAGE PREVENTIF

Notre constat :

- malgré un accroissement constant du nombre de chirurgiens-dentistes et la montée en puissance des centres de santé, **certains territoires restent sous-dotés en praticiens.** Même si la réforme du **100% Santé** a indéniablement réintégré dans le circuit de soins des patients qui s'en étaient éloignés, **seulement 14% des patients ont eu accès à une offre de cette réforme**⁸ ;
- la **corrélation entre santé bucco-dentaire et état de santé général ne peut plus être ignorée.** Allant **au-delà du bien-être social**, la santé bucco-dentaire est au cœur de la chaîne de soins et de la **médecine préventive** :
 - **les coûts engendrés par l'absence de soins dentaires** dans les pathologies cardiovasculaires, pulmonaires, cérébrales, métaboliques, cancéreuses, auto-immunes (polyarthrite rhumatoïde) **sont considérables. Dans le cadre d'une étude ADF-COMIDENT, le coût médical indirect des**

⁶ <https://www.igas.gouv.fr/spip.php?article687>

⁷ <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/oral-health>

⁸ Observatoire Place de la Santé, « Regard des Français sur le système et les enjeux de santé dans la perspective de l'élection présidentielle », Harris Interactive pour Mutualité Française, février 2022.

maladies parodontales se situait entre 508 millions d'euros et 1,07 milliard d'euros par an pour l'Assurance Maladie⁹ ;

- pour la dépendance, les maladies de la bouche sont au 3^e rang des pathologies touchant les personnes âgées, avec des complications potentielles lourdes. Aujourd'hui, de plus en plus d'études font le lien entre mauvaise santé bucco-dentaire et maladie d'Alzheimer¹⁰ ;
- les entreprises du bucco-dentaire **participent efficacement à la conservation de la dent** par le biais de solutions et protocoles / procédures préventifs visant à retarder les soins prothétiques.
- avec le vieillissement de la population, l'amélioration de l'accès aux soins devient un enjeu majeur. Ce constat a notamment conduit la Haute Autorité de Santé à émettre un avis favorable pour le remboursement des implants et prothèses dans les édentements complets ou unitaires dentaires¹¹.

Zoom sur l'organisation des soins bucco-dentaires en Allemagne, Suède et aux Pays-Bas : des politiques de prévention ambitieuses

Alors que les **systèmes de remboursements sont très variables** selon ces trois pays¹², l'Allemagne, la Suède et les Pays-Bas se caractérisent **par un volume de soins conservateurs très élevé**¹³ lié à des **stratégies nationales de prévention incitatives efficaces**. On note d'ailleurs que **les taux de recours aux soins bucco-dentaires y sont bien plus élevés qu'en France** (plus de 70% des Allemands, Hollandais ou Suédois vont chez leur chirurgien-dentiste au moins une fois par an, contre seulement 43% des Français)¹⁴.

Ces politiques se traduisent dans les faits par **une plus grande responsabilisation des patients et des incitations financières**¹⁵ favorisant un suivi plus régulier. En Allemagne, la prise en charge des actes prothétiques par l'Assurance maladie est, par exemple, plus élevée si le patient consulte régulièrement.

D'autre part, **l'éducation à l'hygiène bucco-dentaire** joue un rôle important dans ce dispositif. La Suède, très engagée sur la question, dispose ainsi d'une population âgée parmi les moins édentées d'Europe (6%, contre 16% en France¹⁶).

⁹ Coût médical des maladies parodontales : le fardeau des pathologies associées, Astères pour l'ADF et le COMIDENT, décembre 2023.

¹⁰ Porphyromonas gingivalis in Alzheimer's disease brains: Evidence for disease causation and treatment with small-molecule inhibitors - Stephen S. Dominy et al. - Science Advances 23 Jan 2019: Vol. 5, no. 1, eaau3333 : <http://advances.sciencemag.org/content/5/1/eaau3333>.

¹¹ https://www.has-sante.fr/jcms/p_3555021/fr/implants-et-protheses-dentaires-avis-favorable-de-la-has-pour-leur-remboursement-dans-les-edentements-complet-ou-unitaire

¹² 70 % en Allemagne, 39 % en Suède et 26 % aux Pays-Bas (L'organisation des soins bucco-dentaires en Allemagne, en Suède et aux Pays-Bas (Ministère des Solidarités et de la Santé, février 2018) : <http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dt136.pdf>).

¹³ 75 % en Allemagne, 94 % en Suède et 70 % aux Pays-Bas (DREES, 2018).

¹⁴ DREES, 2018

¹⁵ Meilleur taux de remboursement pour les prothèses, etc.

¹⁶ DREES, 2018

Nos propositions :

- **mettre en place une stratégie nationale pluriannuelle** en santé bucco-dentaire ;
- **simplifier l'exercice regroupé des CD libéraux** et inciter les jeunes diplômés à s'installer dans les **déserts médicaux** ;
- améliorer l'accès aux soins bucco-dentaires en permettant **la délégation de certaines tâches en dehors de la présence du chirurgien-dentiste, dans certaines situations spécifiques**, si la supervision par ce dernier peut être garantie ;
- **élargir le périmètre de Santé Publique France**, organisme de référence sur les questions de prévention, à la santé bucco-dentaire ;
- faire émerger une **politique de prévention volontariste**, dédiée au bucco-dentaire, en responsabilisant davantage le patient **avec un principe de malus dans la prise en charge par l'Assurance maladie pour les soins prothétiques** en cas d'absence de visite chez le chirurgien-dentiste dans l'année qui précède ces prestations (système qui a fait ses preuves en Allemagne, notamment) ;
- **tirer parti de la technologie pour donner aux patients un accès direct à des diagnostics et des traitements de pointe** et financer ou compenser l'acquisition de technologies numériques de santé et de communication dans les cabinets dentaires ;

2- AGIR POUR LA SECURITE DES PRODUITS ET SOINS BUCCO-DENTAIRES

Notre constat :

- La crise sanitaire de la COVID19 et plus récemment la guerre entre la Russie et l'Ukraine, ont mis en lumière **le besoin de sécuriser nos capacités productives et nos approvisionnements stratégiques**. Cette nécessité est primordiale dans un contexte où **la décarbonation des filières** doit être un enjeu prioritaire.
- Plusieurs affaires **ont altéré la confiance des Français** dans le système de soins et dans les fabricants. Si **les accidents dans le secteur dentaire sont moins nombreux que dans d'autres spécialités médicales**, la détermination de la responsabilité en cas d'incident pose question : la **matéiovigilance** est donc **particulièrement importante**.
- Alors que la réglementation européenne renforce les **exigences de transparence, sécurité et traçabilité** pour les distributeurs européens, la multiplication des canaux de distribution grâce au commerce en ligne, a intensifié la circulation de **produits contrefaits sur le marché et mis en difficulté la filière française des dispositifs dentaires**. Le cas des prothèses est particulièrement éloquent avec **l'augmentation de plus en plus incontrôlée des importations de prothèses dentaires en provenance de Chine, de Turquie ou encore de Madagascar**. Les prix défient toute concurrence et les prothésistes français sont incapables d'y faire face ; certains se voient dans l'obligation de mettre un terme à leur activité. Ces derniers sont soumis à la TVA, à la différence des dispositifs importés qui sont par ailleurs exemptes de taxes douanières. A cette réalité s'ajoute le manque d'information des patients, à la fois sur l'origine des dispositifs et leur prix.

- Les nouvelles technologies permettent de **mieux contrôler la qualité et d'assurer la traçabilité des produits et des actes**. Lorsqu'ils sont utilisés de manière responsable par des professionnels dentaires formés et au service du patient, ces outils tels que les scanners intra-oraux, la planification et le suivi numériques offrent un potentiel certain pour améliorer les traitements tout en favorisant un plus grand confort des patients.
- **L'émergence de nouveaux acteurs qui, par le biais de leurs pratiques commerciales, font passer des traitements en santé bucco-dentaires pour de simples produits cosmétiques ou de consommation courante**, au détriment de la santé et sécurité du patient ;

Le règlement européen des dispositifs médicaux : une mise en œuvre chaotique

Le règlement européen des dispositifs médicaux a profondément renforcé les exigences réglementaires pour les fabricants.

Si le COMIDENT partage ces objectifs, son déploiement génère d'énormes problématiques qui pénalisent entreprises, praticiens et patients :

- augmentation très importante des coûts réglementaires entraînant de grandes difficultés financières pour les plus petits acteurs ;
- risques de pénurie sur certains produits ;
- ralentissement de l'innovation.

Nos propositions :

- **Renforcer les contrôles** sur l'ensemble des **distributeurs** présents sur le marché français, **en se donnant les moyens pour que les règles s'appliquent de manière équivalente à l'ensemble des canaux de distribution de produits de santé et garantir une information transparente pour les patients**.
- **Sensibiliser davantage les CD aux règles relatives à l'approvisionnement**, la qualité, la traçabilité et la sécurité des produits¹⁷.
- **Améliorer le suivi des avancées techniques par les autorités de santé**, afin de respecter les dernières données acquises de la science ;
- **Renforcer l'accompagnement des fabricants**, aux niveaux national et européen, **dans l'accès aux organismes notifiés et limiter le niveau des coûts réglementaires** liés à la mise en application du règlement sur les dispositifs médicaux.

Le **COMIDENT**, association loi 1901 déclarée le 28 novembre 1974, est depuis 2005 **l'unique organisation regroupant les fabricants et distributeurs de matériels, matériaux dentaires et nouvelles technologies** au service des professionnels du secteur dentaire et des patients (<https://www.comident.fr/>).

¹⁷ Cette mesure est également reprise par la mission d'information de l'Assemblée nationale sur les dispositifs médicaux (proposition n°17) : [http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rap-info/i1734/\(index\)/depots](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/rap-info/i1734/(index)/depots)